

M. l'Orateur: L'honorable député a fait la représentation au ministre, et je tiens pour admis qu'elle sera considérée immédiatement.

deux grands partis politiques, même à celle du parti de l'honorable député de Red-Deer?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OUVERTURE D'UN BUREAU OFFICIEL DU QUÉBEC EN FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Elle s'inspire de la déclaration faite il y a plusieurs semaines par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et selon laquelle le gouvernement examinait l'annonce faite par le ministre de l'Information de la république française, à propos de la création conjointe d'un service intergouvernemental par la province de Québec et le gouvernement français. Étant donné qu'un certain Maurice Jacquinet a été désigné par le ministre québécois de la Jeunesse et des Sports comme représentant de son ministère à Paris et que ce même Maurice Jacquinet vient d'être nommé en France secrétaire général du comité d'action politique pour l'indépendance du Québec, comme on l'a annoncé à Paris...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il se borner à poser une question? J'ai l'impression qu'il fait un discours.

M. Thompson: Voici donc ma question. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur la légitimité constitutionnelle d'un tel bureau dans un pays étranger, surtout si le directeur de ce bureau est aussi un agent d'une organisation séparatiste, comme l'a annoncé le député de Lapointe?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire de l'homme qui aurait été nommé à ce poste. Je ne le connais pas. Toutefois, ce n'est pas la première fois que les gouvernements provinciaux nomment des délégués ministériels dans des pays étrangers.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si les entrées d'argent provenant de la France, en vue d'un mouvement politique, sont plus surveillées que celles provenant des grandes industries américaines et britanniques qui contribuent à la caisse des

[M. Laprise.]

[Traduction]

LES MACHINES AGRICOLES

L'ÉTUDE, PAR LA COMMISSION ROYALE, DES AJUSTEMENTS DE SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Suivant les nouvelles, les travailleurs de l'industrie des instruments aratoires vont réclamer des ajustements de salaire semblables à ceux qu'ont obtenus les travailleurs de l'automobile. Le premier ministre nous donnerait-il l'assurance que ces revendications ne provoqueront pas une hausse non justifiée des prix des machines agricoles?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sur ce point, je puis, à l'heure actuelle, uniquement signaler à mon honorable ami que la question de la parité des salaires dans l'industrie de l'automobile était liée à celle de la productivité.

M. Jorgenson: Le premier ministre voudrait-il indiquer les répercussions de ces revendications à la commission qui étudie actuellement le prix des machines agricoles?

Le très hon. M. Pearson: Bien volontiers, monsieur l'Orateur. J'imagine que c'est certainement l'une des questions qu'elle discutera, mais je lui signalerai volontiers les remarques de mon honorable ami.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROGRAMME DU LUNDI 13 NOVEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre de demander au solliciteur général, en sa qualité de leader suppléant du gouvernement, s'il voudrait nous dire, dans l'intérêt de la méthode et de l'organisation, quels sont les travaux que le gouvernement a au programme pour lundi et pour mardi.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de mettre en discussion le n° 35 du *Feuilleton* et de procéder à la deuxième lecture du bill n° C-164 visant à modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle.

Suivra l'article n° 4—troisième lecture du bill n° C-150, loi établissant un conseil cana-